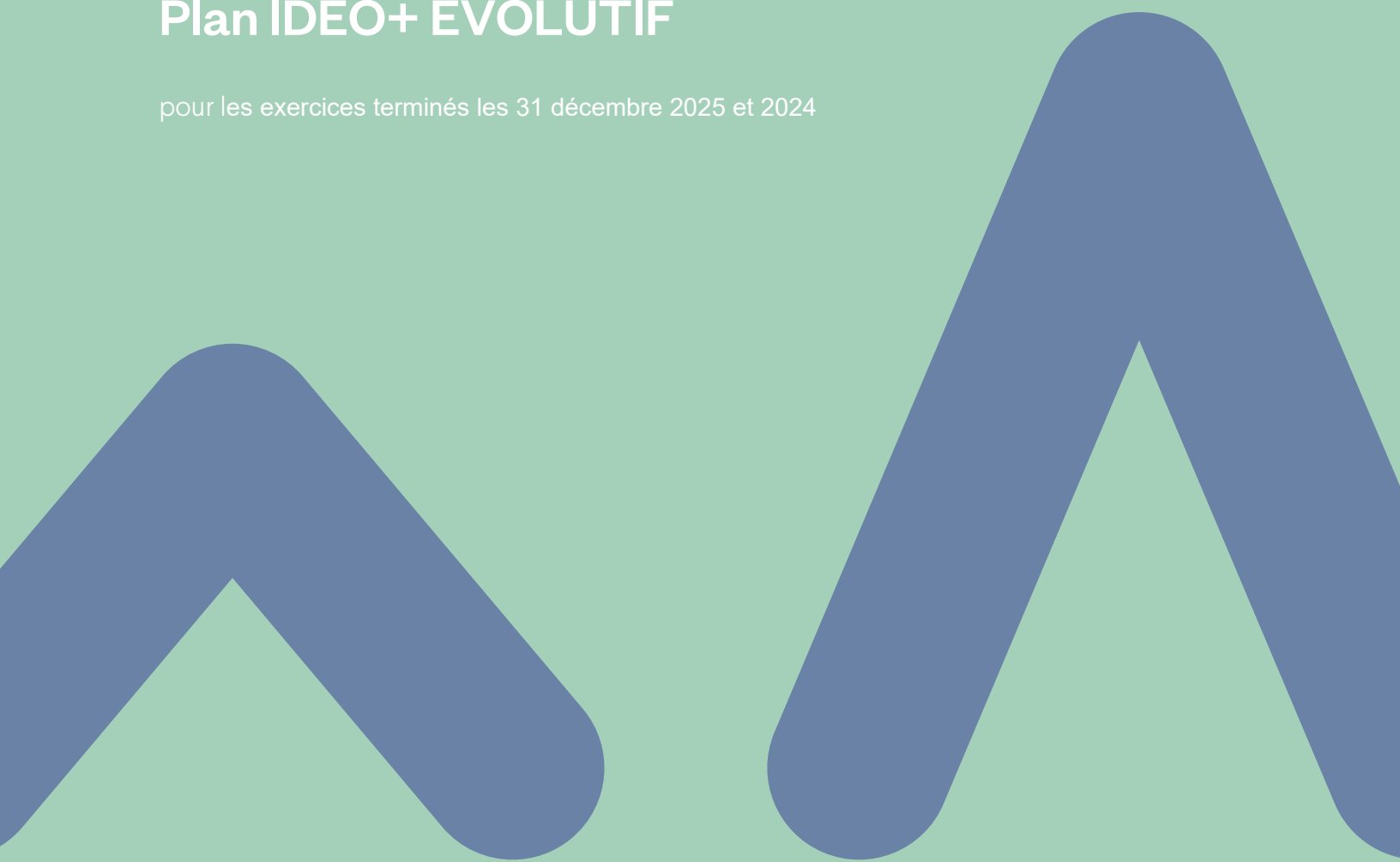


États financiers

Plan IDEO+ ÉVOLUTIF

pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024



KALEIDO

Le Plan IDEO+ ÉVOLUTIF

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
États financiers	
États de la situation financière	4
États du résultat net et du résultat global	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats	6
Tableaux des flux de trésorerie	7
Inventaire du portefeuille.....	8
Notes complémentaires	15
Annexes (non audités)	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité).....	28
Paielement d'aide aux études (non audité).....	29

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan IDEO+ ÉVOLUTIF

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan IDEO+ ÉVOLUTIF (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Québec (Québec)

Le 19 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

Actifs	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie		1 113	90
Autres débiteurs	8	40	-
Dividendes à recevoir		20	9
Intérêts à recevoir		165	76
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	9	696	636
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir	9	1 455	972
Placements	5, 9	45 205	26 978
		48 694	28 761
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs	7	158	71
		158	71
Actif net attribuable aux contrats		48 536	28 690
Représenté par:			
Épargne des souscripteurs		33 084	19 518
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)		7 858	4 758
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)		3 358	1 941
Revenus cumulés		4 236	2 474
		48 536	28 690

Approuvé par

[François Lavoie] Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat net et du résultat global
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2025	2024
Produits des activités ordinaires			
Intérêts		574	345
Dividendes		295	135
Gain net réalisé sur cession de placements		939	944
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements		983	1 037
Autres revenus		5	-
		2 796	2 461
Charges opérationnelles			
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		79	40
Honoraires du fiduciaire		2	-
Honoraires du gardien de valeurs		52	41
Honoraires d'administration	8	675	349
Honoraires du comité d'examen indépendant		3	1
Coûts de transactions		3	8
Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers		23	-
Autres frais		2	-
		839	439
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		1 957	2 022

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2025	2024
Actif net attribuable aux contrats au début de la période	28 690	13 077
Résultat net et résultat global de la période	1 957	2 022
Augmentation		
Épargne des souscripteurs	15 788	11 147
Transferts entre plans	42	4
SCEE reçues du gouvernement, nettes des remboursements	3 432	2 558
IQEE reçus du gouvernement, nets des remboursements	1 584	1 030
SCEE transférée d'autres promoteurs	115	69
IQEE transféré d'autres promoteurs	34	22
Revenus cumulés transférés	75	-
	21 070	14 830
Diminution		
Remboursement d'épargne	(2 263)	(928)
SCEE transférée à d'autres promoteurs	(43)	(15)
IQEE transféré à d'autres promoteurs	(12)	(4)
SCEE versés	(404)	(149)
IQEE versés	(188)	(64)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	(2)
Remboursement de revenus cumulés	(271)	(76)
	(3 181)	(1 239)
Actif net attribuable aux contrats à la fin de la période	48 536	28 690

Tableaux des flux de trésorerie
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Revenus perçus		
Intérêts	485	299
Dividendes	284	149
Autres revenus nets	3	-
	772	448
Charges opérationnelles payées		
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(79)	(18)
Honoraires du fiduciaire	(2)	-
Honoraires du gardien de valeurs	(52)	(32)
Honoraires d'administration	(641)	(337)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(3)	(1)
Coûts de transactions	(3)	(8)
Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers	(23)	-
	(803)	(396)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	43 617	38 615
Acquisition de placements	(59 922)	(51 745)
	(16 305)	(13 130)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles	(16 336)	(13 078)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Épargne reçue	15 887	11 193
Avance sur épargne	50	-
Épargne versée à d'autres promoteurs	(134)	(49)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(2 263)	(928)
SCEE reçues	3 425	2 410
IQEE reçus	1 119	706
Incitatifs et revenus sur incitatifs versés	(863)	(288)
Revenus sur épargne reçus	75	-
Transferts entre plans	63	3
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	17 359	13 047
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 023	(31)
Trésorerie au début de l'exercice	90	121
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 113	90

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
163	CANADA(GOVT OF)	14 janv. 2026	-	163	163
3 000	CANADA(GOVT OF)	11 févr. 2026	-	2 990	2 993
310	CANADA(GOVT OF) 0P T-BILL	25 févr. 2026	-	309	309
120	BANK OF MONTREAL	10 mars 2026	1,758	115	120
70	BCI QUADREAL RLTY	24 juin 2026	2,551	68	70
35	TELUS CORP	8 juil. 2026	2,750	35	35
125	LOWER MATTAGAMI EN	21 oct. 2026	2,307	123	125
150	CHOICE PROPERTIES	30 nov. 2026	2,456	145	150
400	NATL BK OF CANADA	7 déc. 2026	4,968	409	408
Total - Placements à court terme				4 357	4 373
Obligations					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
170	BRIT COLUMBIA(PROV	18 juin 2031	1,550	150	156
1 975	ONTARIO(PROV OF)	3 févr. 2034	3,650	1 975	1 980
655	ONTARIO(PROV OF)	2 févr. 2032	4,050	665	681
1 435	ONTARIO(PROV OF)	4 mars 2033	4,100	1 449	1 492
410	QUEBEC(PROV OF)	27 mai 2031	2,100	370	387
940	QUEBEC(PROV OF)	20 mai 2032	3,650	928	954
165	QUEBEC(PROV OF)	22 nov. 2032	3,900	166	169
885	QUEBEC(PROV OF)	1 sept. 2034	4,450	926	930
				6 629	6 749
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
75	CHAMBLY QUE CDS	15 déc. 2030	3,250	73	73
50	LONGUEUIL LONGUEUIL 3.5P	2 mai 2029	3,500	50	50
175	OTTAWA ONT	2 oct. 2034	3,750	173	174
75	ST BRUNO DE	30 juin 2030	3,500	74	75
25	TERREBONNE MASCOUC TERREBONNE	3 sept. 2030	3,600	25	25
30	TROIS RIVIERES QUE	16 oct. 2029	3,600	29	30
150	VANCOUVER(CITY OF)	3 nov. 2033	4,900	163	163
				587	590
Obligations émises par des entreprises					
75	407 INTL INC	25 mai 2032	2,590	65	71
15	407 INTL INC	3 déc. 2035	5,960	17	17
330	55 ONT SCH	2 juin 2033	5,900	367	376
105	ALTALINK LP	11 sept. 2030	1,509	92	97
75	ALTALINK LP	28 nov. 2032	4,692	79	79
55	BANK N S HALIFAX	8 mars 2027	2,950	54	55
50	BANK OF MONTREAL	29 mai 2028	5,039	51	52
75	BANK OF MONTREAL	17 juil. 2029	4,420	78	78
40	BANK OF MONTREAL	26 mai 2082	5,625	38	41
10	BANK OF MONTREAL	26 nov. 2082	7,325	10	11
25	BCI QUADREAL RLTY	14 mars 2028	3,281	25	25
75	BCI QUADREAL RLTY	24 juil. 2030	1,747	67	70
100	BELL CANADA	29 mai 2028	2,200	88	98
140	BELL CANADA	10 sept. 2029	2,900	134	137
75	BELL CANADA	17 mars 2031	3,000	71	72

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
75	BK OF AMERICA	16 mars 2028	3,615	75	76
300	BK OF NOVA SCOTIA	26 sept. 2030	3,836	305	304
420	CANADA(GOVT OF)	1 juin 2035	3,250	413	415
125	CANADIAN IMP BANK	7 janv. 2027	2,250	123	124
50	CANADIAN IMP BANK	29 juin 2027	4,950	50	51
100	CGI INC	7 sept. 2027	3,987	101	101
75	CGI INC	5 sept. 2029	4,147	77	76
75	CHOICE PROPERTIES	4 mars 2030	2,981	73	73
25	CT REAL ESTATE	16 juin 2027	3,469	24	25
65	CT REAL ESTATE	6 janv. 2031	2,371	61	60
85	DOLLARAMA INC	9 juil. 2029	2,443	81	83
160	ENBRIDGE GAS	9 août 2029	2,370	152	156
50	ENBRIDGE GAS	30 sept. 2035	4,160	50	50
20	ENBRIDGE INC	8 juin 2027	3,200	19	20
80	ENBRIDGE INC	21 sept. 2033	3,100	72	75
60	ENBRIDGE INC	12 avr. 2078	6,625	61	63
40	ENERGIR INC	16 avr. 2027	2,100	37	40
125	ENERGIR L P	27 sept. 2032	4,670	130	131
25	FAIRFAX FINL HLDGS	6 déc. 2027	4,250	25	25
50	FAIRFAX FINL HLDGS	14 juin 2029	4,230	49	51
470	FED CAISSES DESJAR	16 août 2028	5,475	499	497
95	FED CAISSES DESJAR	23 août 2032	5,035	94	98
150	FED CAISSES DESJAR	25 août 2032	4,123	152	152
240	FIRST NATIONS FINA	1 juin 2034	4,100	243	246
50	FORTIS INC	26 mars 2032	4,090	50	50
150	FORTISBC ENERGY FORTISBC	16 oct. 2030	3,380	150	149
100	GRANITE	4 juin 2027	3,062	97	100
100	GRANITE REIT HLDGS	30 août 2028	2,194	93	97
115	GTR TORONTO AIRPOR	3 mai 2028	1,540	103	112
250	HYDRO ONE INC	25 août 2032	3,940	252	252
1 000	HYDRO-QUEBEC HYDRO-QUEBE	1 sept. 2032	3,550	1 014	1 002
30	IA FINANCIAL CORP	30 sept. 2084	6,921	30	32
50	IVANHOE CAM 4.994P	2 juin 2028	4,994	53	52
50	LOWER MATTAGAMI EN	14 mai 2031	2,433	46	48
40	LOWER MATTAGAMI EN	31 oct. 2033	4,854	42	42
50	MANULIFE FINL CORP	23 févr. 2034	5,054	50	52
25	MANULIFE FINL CORP	19 juin 2082	7,117	25	26
145	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	144	146
40	NAV CANADA	29 mai 2030	2,063	37	38
120	OMERS RLTY CORP	14 nov. 2028	5,381	125	127
110	ONT TEACH	2 juin 2032	4,450	112	116
150	ONT TEACH	2 juin 2032	4,450	159	158
25	ONTARIO PWR GEN	4 oct. 2027	3,315	24	25
310	ONTARIO PWR GEN	8 avr. 2030	3,215	304	307
75	PEMBINA PIPELINE C	15 juin 2027	4,240	75	76
65	PEMBINA PIPELINE C	10 déc. 2031	3,530	63	64
75	RELIANCE LP	1 août 2028	2,670	71	74
75	RELIANCE LP	16 avr. 2032	4,390	75	76
70	RESEAU METR	4 juin 2029	4,400	71	72
180	ROGERS COMMS INC	10 déc. 2029	3,300	175	178
200	ROYAL BK OF	1 mai 2028	4,632	198	207
50	ROYAL BK OF	9 déc. 2031	3,572	50	50

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
20	ROYAL BK OF	3 avr. 2034	5,096	20	21
50	SOCIETE DE TRANS	15 déc. 2030	3,250	49	49
125	SOUTH COAST BC	3 juil. 2030	1,600	108	117
50	SUN LIFE FINL	4 juil. 2035	5,500	51	54
45	SUN LIFE FINL	15 mai 2036	5,120	46	48
110	TELUS CORPORATION	1 mars 2028	3,625	104	111
125	TELUS CORPORATION	13 nov. 2031	2,850	117	120
75	TORONTO HYDRO CORP	11 déc. 2029	2,430	70	73
50	TORONTO HYDRO CORP	20 oct. 2031	2,470	44	48
180	TORONTO-DOMINION	8 janv. 2029	4,680	183	187
50	TORONTO-DOMINION	31 oct. 2082	7,283	51	53
20	TRANSCANADA PIPELN	20 févr. 2035	4,575	20	20
110	VERIZON COMMUN	22 mars 2028	2,375	105	107
50	VIDEOTRON LTD- LTE	15 janv. 2031	3,125	49	48
15	VIDEOTRON LTD- LTE	15 juil. 2034	5,000	15	16
				8 922	9 070

Total - Obligations	16 138	16 409
----------------------------	--------	--------

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions			
Communications			
5 072	ROGERS COMMS INC	275	263
9 557	QUEBECOR INC	369	494
12 630	TELUS CORPORATION	271	228
507	UPWORK INC	11	14
		926	999

Consommation de produits

110	BOOT BARN	17	27
190	COSTCO WHOLESALE	218	225
1 606	DOLLARAMA INC	236	329
168	DORMAN PRODUCTS	32	28
6 939	EMPIRE CO	302	331
367	HOME DEPOT	187	173
7 762	LOBLAWS COS	366	482
5 359	METRO INC	462	529
130	MODINE MFG	15	24
141	PATRICK INDS	18	21
736	PROCTER & GAMBLE	167	145
1 109	TJX COS	187	234

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Consommation de produits (suite)			
1 827	TRACTOR SUPPLY	132	125
		<u>2 339</u>	<u>2 673</u>
Consommation de services			
26	BOOKING HLDGS	155	191
160	BRIGHT HORIZONS	27	22
772	CHEWY INC	39	35
331	ETSY INC	23	25
159	EXPEDIA GROUP	43	62
374	FRONTDOOR INC	24	30
137	HYATT HOTELS	27	30
52	MURPHY USA	34	29
566	NATIONAL VISION	17	20
349	ON HOLDING	20	22
168	PLANET FITNESS	23	25
5 057	RESTAURANT BRNDS	482	474
1 472	STANTEC INC	182	191
116	STRIDE INC	22	10
90	WINGSTOP INC	30	29
		<u>1 148</u>	<u>1 195</u>
Énergie			
542	CHENIERE ENERGY	139	144
199	EAST WEST	30	31
980	EOG RESOURCES	180	141
568	EQT CORPORATION	40	42
		<u>389</u>	<u>358</u>
Finance			
672	AMER EXPRESS	252	341
2 555	BANK OF MONTREAL	387	455
1 476	BK OF NY MELLON	150	235
3 565	CGI INC	495	452
2 233	CITIGROUP INC	233	357
120	CULLEN FROST BKRS	23	21
1 023	DEFINITY FINL	74	78
243	DOLLAR GENERAL	36	44
291	EQUITABLE HLDGS	21	19
135	HOULIHAN LOKEY	32	32
1 626	IA FINANCIAL	205	289
1 779	INTACT FINL	449	508
890	INTERCONT EXCHANGE	183	198
309	MASTERCARD INCORPO	215	242
425	MOODYS CORP	258	298
2 783	NATL BK	370	480
41	PIPER SANDLER	18	19

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Finance (suite)			
698	RAYMOND JAMES	133	154
2 654	ROYAL BK	458	621
322	STIFEL FINANCIAL	46	55
389	THE BALDWIN	23	13
6 028	TMX GROUP	273	315
487	VISA INC	202	234
207	WINTRUST FINL	35	40
		<u>4 571</u>	<u>5 500</u>
FNB			
18 800	ISHARES TRUST MSCI	2 416	2 475
		<u>2 416</u>	<u>2 475</u>
Immobilier			
1 274	COSTAR GROUP	147	117
		<u>147</u>	<u>117</u>
Industries			
741	3M COMPANY	161	163
757	APPLIED MATERIALS	210	267
201	BUILDERS 1ST	36	28
280	BWX TECHNOLOGIES	43	66
5 266	CANADIAN PAC	576	532
3 352	CCL INDUSTRIES	252	291
3 234	CDN NATL	478	439
30	COMFORT SYSTEMS	24	38
79	CURTISS-WRIGHT CP	39	60
324	DOLBY LABORATORIES	36	29
53	EMCOR GROUP	31	44
68	HUBBELL INC	34	41
203	KNIGHT SWIFT	14	15
44	LENNOX INTL	35	29
120	LINCOLN ELEC	34	39
144	MACOM TECHNOLOGY	28	34
234	MUELLER INDS	27	37
106	NORDSON CORP	32	35
1 159	OREILLY AUTO	152	145
123	PARKER-HANNIFIN COM	151	148
342	PROCORE TECHNOLOGI	35	34
3 023	RB GLOBAL	393	427
1 133	THOMSON-REUTERS CP	251	205
64	TOPBUILD CORP	28	37
2 972	TOROMONT INDUSTRIE	407	494
1 844	WASTE CONNECTIONS	447	444
		<u>3 954</u>	<u>4 121</u>

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Matériaux			
305	AVIENT CORPORATION	17	13
81	CABOT CORP	9	7
395	SHERWIN-WILLIAMS COM	185	175
		211	195
Santé			
947	ABBVIE INC	242	297
79	ARGENX SE	73	91
238	BIOHAVEN RS	9	4
1 390	BOSTON SCIENTIFIC	196	182
482	CENCORA INC	173	223
218	CRINETICS PHARMACE	11	14
142	ELI LILLY	205	209
910	IDEAYA BIOSCIENCES	27	43
405	IMMUNOCORE HLDGS	18	19
326	INSMED INC	39	78
51	LIGAND PHARM	13	13
63	MADRIGAL PHARMACEU	30	50
125	MOLINA HEALTHCARE	43	30
245	NEUROCRINE BIOSCIE	41	48
90	PROCEPT BIOROBOTIC	8	4
366	STRYKER CORP	181	176
331	TRAVERE THERAPEUTI	13	17
284	UNIQUE COM	18	9
265	XENON PHARMACEUTIC	14	16
786	ZOETIS INC	176	136
		1 530	1 659
Technologie de l'information			
1 385	ALPHABET INC	373	594
1 787	AMPHENOL CORP	186	331
84	APPFOLIO INC	26	27
2 026	APPLE INC	632	755
90	APPLIED INDL TECHS	30	32
1 291	ARISTA NETWORKS	165	232
326	CADENCE DESIGN	136	140
113	CONSTELLATION SOFT	444	373
762	DATADOG INC	136	142
765	DESCARTES SYSTEMS	106	92
288	DOCUSIGN INC	33	27
338	ENTEGRIS INC	43	39
94	EPAM SYS	26	26
566	GITLAB INC	43	29
69	HUBSPOT INC	38	38
836	JFROG	45	72
843	KLAVIYO INC	36	38
396	LATTICE SEMICONDUCT	33	40
482	META PLATFORMS	366	436

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Technologie de l'information (suite)			
846	MICROSOFT CORP	509	561
112	MONDAY.COM COM	37	23
78	MONGODB INC	27	45
424	MOTOROLA SOLUTIONS	229	223
448	ORACLE CORP	196	120
767	PAYONEER GLOBAL	9	6
411	PEGASYSTEMS INC	25	34
285	RUBRIK INC	27	30
122	SEMTECH CORP	12	12
185	SYNOPTIS INC	136	119
888	TEXAS INSTRUMENTS	229	211
554	TOAST INC	27	27
526	TOPICUS.COM SUB	74	67
60	TYLER TECHNOLOGIES	51	37
		4 485	4 978
Transport aérien			
515	BOEING CO	135	153
		135	153
Total - Actions		22 251	24 423
Total - Inventaire du portefeuille		42 746	45 205

1. Information générale sur le Plan

Le Plan IDEO+ EVOLUTIF (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 1^{er} février 2022 entre la Fondation Kaleido (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance inc (le « Gestionnaire »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan IDEO+ EVOLUTIF promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan IDEO+ EVOLUTIF est un plan de bourse d'études de type individuel. En vertu d'un plan de bourse d'études de type individuel, il y a un seul bénéficiaire désigné en tout temps et celui-ci n'a pas à avoir un lien de parenté avec le souscripteur. De plus, aucune limite d'âge n'est imposée pour devenir un bénéficiaire du plan de bourse d'études. Les souscripteurs choisissent d'effectuer des cotisations uniques ponctuelles ou des cotisations mensuelles. Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales. Les cotisations et les subventions sont comptabilisées et maintenues chez le dépositaire. Les cotisations sont remboursées au souscripteur ou au bénéficiaire, tandis que le revenu tiré de ces cotisations ainsi que les subventions servent à verser des paiements d'aide aux études s'il respecte les modalités de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 19 mars 2026.

2. Information significative sur les méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, applicables au 31 décembre 2025.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- Le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- Le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- Le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

- **Intérêts**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un pourcentage dégressif établi par le fiduciaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,01 % (0,008 % en 2024) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au gestionnaire de fonds d'investissement et au promoteur sont de 1,65 % de l'actif sous gestion.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

- **Coûts des transactions**

Les coûts des transactions incluent les frais de traitements chargés sur chaque vente de titres, de même que les commissions sur vente remises aux courtiers. Les frais chargés sur les achats sont inclus dans le coût comptable du titre.

- **Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers**

Les dividendes versés par des sociétés américaines à des résidents canadiens sont considérés comme des revenus de source américaine et sont, par défaut, assujettis à une retenue d'impôt américaine. Le taux légal est réduit à 15 % des dividendes en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis pour les REEE. Cet impôt est non récupérable.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Modèle économique (suite)**

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti.

De nature prospective, cette méthode de dépréciation est basée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif augmente de manière significative, une provision est calculée en fonction des pertes de crédit attendues entre les 12 mois suivant la date clôture et la vie de l'actif, tout dépendant de la phase de dépréciation. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

Les fournisseurs et autres créiteurs sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de la période terminée le 31 décembre 2025 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique entre le plan et le souscripteur, ce dernier pouvant résilier ce contrat à tout moment avant l'échéance. Ce passif est composé de l'épargne des souscripteurs, les subventions gouvernementales (SCEE et l'IQEE) ainsi que les revenus accumulés.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs.

- **Subventions gouvernementales**

Les subventions gouvernementales représentent les sommes d'argent provenant de programmes gouvernementaux qui versent des subventions sur les cotisations effectuées dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE). La SCEE est offerte par le gouvernement fédéral et correspond généralement à un pourcentage des cotisations annuelles jusqu'à un plafond établi, tandis que l'IQEE, offert par le gouvernement du Québec, s'ajoute pour les résidents admissibles de cette province.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux contrats (suite)

- Revenus accumulés

Les revenus accumulés dans un REEE représentent les gains générés par les placements (intérêts, dividendes, plus-values) qui s'ajoutent aux cotisations et aux subventions au fil du temps. Ces revenus sont destinés à financer les paiements d'aide aux études (PAE) pour le bénéficiaire lorsque les conditions d'admissibilité sont respectées.

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de la période terminée le 31 décembre 2025, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne études (IQEE) à recevoir.

4. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date d'approbation des présents états financiers, les nouvelles normes, modifications aux normes et interprétations suivantes avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur

IFRS 18 États financiers :

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme : *IFRS 18 Présentation et informations à fournir* dans les états financiers. Celle-ci remplacera *IAS 1 Présentation des états financiers* et aura un impact sur toutes les entités qui utilisent actuellement les normes IFRS de comptabilité. L'objectif de la norme est d'améliorer la communication d'informations dans les états financiers d'une entité, en particulier dans l'état du résultat et dans les notes aux états financiers.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

Le Plan poursuit son processus de préparation à ces changements dès 2026.

Notes complémentaires
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

5. Placements

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Placements à court terme	4 373	4 756
Obligations	16 409	8 329
Actions	24 423	13 893
	45 205	26 978

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives aux fournisseurs et autres créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant à payer à Kaleido Croissance Inc.	127	38
Autres	31	33
	158	71

8. Opérations entre parties liées

Kaleido Croissance inc.

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

Honoraires d'administration	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Kaleido Croissance Inc.	675	349
	675	349

Montant à payer	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Kaleido Croissance Inc.	127	38
	127	38

8. Opérations entre parties liées (suite)

Fondation Kaleido

La Fondation est le promoteur du Plan IDEO+ EVOLUTIF. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Montant à recevoir	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fondation Kaleido	40	-
	40	-

9. Instruments financiers

Juste valeur

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donné qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

- **Évaluations à la juste valeur**

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'ils estiment la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les plans de bourses d'études prennent en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif conformément à ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours de clôture. La juste valeur des placements obligataires est établie à partir des prix médians de clôture.

Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

9. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	4 373	-	4 373
Obligations	-	16 409	-	16 409
Actions	24 423	-	-	24 423
	24 423	20 782	-	45 205
Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	4 756	-	4 756
Obligations	-	8 329	-	8 329
Actions	13 893	-	-	13 893
	13 893	13 084	-	26 977

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

- **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance.

Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité ou dans des titres émis par des sociétés pourvu que ces titres aient une notation minimale BBB ou équivalente telle qu'octroyée par une agence de notation désignée.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 7,5 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2025, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
AAA	5,1	2,1
AA	53,6	49,2
A	26,4	29,0
BBB	14,9	19,7

*En excluant les placements à court terme. Les titres non catégorisés sont inclus dans la catégorie A

- **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps.

Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en majorité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides et plus le contrat se rapproche de l'échéance plus cette proportion augmente. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de liquidité (suite)**

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2025 en considérant que les souscripteurs ont la possibilité de réclamer leur épargne en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Fournisseurs et autres créiteurs	Actif net attribuable aux contrats	Total à moins d'un an
2025	158	48 536	48 694

- **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global.

Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services, industries et technologie).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse.

Éléments en devise américaine	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	CAD \$	USD \$	CAD \$	USD \$
Liquidité	1,2	0,9	1,1	0,8
Actions	14 669,9	10 702,0	8 300,0	5 700,0

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de taux d'intérêt (suite)**

La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2025, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,4 M\$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Échéant à moins d'un an	21,3	36,3
Échéant entre un an et cinq ans	23,8	23,7
Échéant après cinq ans	55,0	40,0

- **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens et américains de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque.

Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens et américains de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque, de même que l'évolution entre la proportion de titres à revenus variable et de titres à revenus fixes.

Le Plan IDEO+ Évolutif investit dans des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions américaines, généralement en détention directe, quoiqu'il soit également possible de le faire par le biais d'OPC ou de FNB. Le Plan investit également dans des actions étrangères, de l'immobilier et de l'infrastructure, via des OPC ou FNB.

Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 2,0 M\$ (1,1 M\$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions:

Segments de marché	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Communications	4,1	9,9
Consommation de produits	10,9	6,5
Consommation de services	4,9	11,2
Énergie	1,5	1,2
Finance	22,5	20,4
FNB	10,1	9,2
Immobilier	0,5	0,8
Industrie	16,9	12,9
Matériaux	0,8	1,1
Santé	6,9	7,2
Technologie de l'information	20,3	18,2
Transport aérien	0,6	1,4

Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	709	648
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	(13)	(12)
	696	636

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir	1 463	975
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser	(8)	(3)
	1 455	972

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Le Plan ne détient aucun actif en garantie des subventions à recevoir.

10. Gestion du capital

Le capital du Plan IDEO+ Évolutif est constitué de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Le capital du Plan est sujet à une variation quotidienne puisqu'il est continuellement assujéti à des cotisations et à des décaissements des souscripteurs et bénéficiaires. La stratégie de placement vise à investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et les revenus dans une combinaison diversifiée de placements de manière à générer un rendement à long terme raisonnable et compétitif, tout en assumant un niveau de risque jugé faible.

Cette stratégie prévoit le rajustement de la répartition de l'actif au fil des ans, de manière à réduire l'exposition au risque au fur et à mesure que le bénéficiaire approche l'âge d'entreprendre des études admissibles et ainsi favoriser la préservation du capital accumulé avec le temps.

Les politiques et procédures de gestion du capital doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Convention de plans de bourses d'études (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités au 31 décembre 2024	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2025	Épargne des souscripteurs	Revenus Cumulés	SCEE	IQEE
11 015	5 062	(143)	15 934	33 084	4 236	7 858	3 358

Au 31 décembre 2025, les participations au plan étaient constituées des unités administratives suivantes :

Unités administratives	31 décembre 2025
Unités administratives - titres à revenu variable	1 013 343,22
Unités administratives - titres à revenu fixe	717 324,78

Paiements d'aide aux études (non audité)
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Paiements d'aide aux études versés	31 décembre 2025	31 décembre 2024
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	33	10

Kaleido Croissance inc.

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 877 410-7333
Télécopieur : 418 651-8030
Courriel : info@kaleido.ca

